

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 5 novembre 2010

Service instructeur

Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

N° CP-2010-13-6-14

Service consulté

**C251, C751, C233, C244
JACHERE FLEURIE ET GERPLAN (MISE EN ŒUVRE ET ETUDE)**

Résumé : *Dans le cadre de l'opération jachère fleurie, le Département est sollicité pour la mise en place de deux parcelles supplémentaires.*

Par ailleurs, dans le cadre du GERPLAN des communautés de communes de la Porte d'Alsace, du Pays de Ribeauvillé, du Pays de Thann, du Val d'Argent, de la Vallée de Saint-Amarin, de la Vallée de Kaysersberg et du Jura alsacien, le Département est sollicité pour :

- la mise en place de miscanthus dans le périmètre de protection du captage du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable d'Ammertwiller-Balschwiller et environs,*
- la plantation d'arbustes et de fruitiers sur la commune de Thannenkirch,*
- la création d'un verger communal sur la commune de Schweighouse,*
- l'amélioration d'un accès à une ferme à Sainte-Marie-aux-Mines,*
- l'organisation d'une commande groupée d'arbustes locaux au pays Thur Doller,*
- l'introduction de produits issus de l'agriculture biologique au restaurant scolaire d'Orbey,*
- le lancement d'une étude GERPLAN.*

Il vous est proposé de financer ces demandes pour un montant total de 45.494€.

Opération jachère fleurie 2010

Dans le cadre de l'opération « jachère fleurie 2010 », il vous est proposé de soutenir deux agriculteurs supplémentaires : M. Dominique SPRINGINSFELD à Durmenach et l'EARL BOSSERT à Reguisheim. L'aide départementale s'élève à 219 € pour une surface 0,73 ha, les crédits nécessaires étant imputés sur le Programme C751 au Chapitre 65 Nature 6574 Fonction 738.

GERPLAN de la communauté de communes de la Porte d'Alsace

Mise en place de miscanthus dans le périmètre de protection du captage du Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) d'Ammertzwiller-Balschwiller et environs

Le montant éligible de cette action étant de 17.927 €, l'aide départementale serait au maximum de 8.964 € (intervention de 50 %) qui seront prélevés sur le Programme C751 au Chapitre 65 Nature 65734 Fonction 738.

A noter que si l'Agence de l'Eau Rhin Meuse venait à intervenir, notre aide serait plafonnée à 50 % du montant restant à la charge du maître d'ouvrage.

GERPLAN de la communauté de communes du Pays de Ribeauvillé

Plantation d'arbustes et de fruitiers dans 2 vergers communaux.

La commune de THANNENKIRCH souhaite créer deux nouveaux vergers aux lieux-dits Herrenmatten et Sewo en plantant 34 fruitiers et 62 arbres et arbustes. Le montant éligible de cette action étant de 4.490 €, l'aide départementale serait de 1.796 € (taux d'aide de 40 %) qui seront prélevés sur le Programme C233 au Chapitre 204 Nature 20414 Fonction 74.

GERPLAN de la communauté de communes du Pays de Thann

Création d'un verger communal sur la commune de SCHWEIGHOUSE.

La commune de SCHWEIGHOUSE souhaite créer un verger communal et y planter 12 fruitiers haute tige et une haie vive. Le montant éligible de cette action étant de 1.463 €, l'aide départementale serait de 585 € (taux d'aide de 40 %) qui seront prélevés sur le Programme C233 au Chapitre 204 Nature 20414 Fonction 74.

GERPLAN de la communauté de communes du Val d'Argent

Amélioration de l'accès à la ferme Humbert à SAINTE-MARIE-AUX-MINES

Lors du BP 2007, l'Assemblée Départementale a souhaité poursuivre son soutien à l'agriculture de montagne à travers une convention spécifique entre les trois collectivités alsaciennes. La convention Massif Vosgien 2007-2013 a ainsi été validée par l'Assemblée Départementale lors de sa réunion du 29 juin 2007.

Un des axes d'intervention du Département dans cette convention concerne l'amélioration des accès des fermes isolées de montagne. Nos modalités d'aide sont les suivantes : 50 % maximum du montant des dépenses HT restant à la charge du maître d'ouvrage avec un montant subventionnable de 30.500 € HT par chemin, pour des dossiers relevant d'un projet collectif concernant l'ensemble d'une structure intercommunale ou identifié dans un programme d'actions GERPLAN.

La commune de SAINTE-MARIE-AUX-MINES, dans le cadre du GERPLAN de la Communauté de Communes du Val d'Argent, sollicite une aide départementale pour l'amélioration de l'accès à la ferme Humbert afin de faciliter le déplacement du véhicule réfrigéré utilisé pour les marchés mais également l'accès aux consommateurs venant acheter les produits à la ferme.

Le montant des travaux éligibles s'élève à 30.500 €, le montant de la subvention départementale serait donc de 15.250 €, les crédits nécessaires étant imputés sur le Programme C244 au Chapitre 204 Nature 20414 Fonction 74.

GERPLAN de la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin

Organisation d'une commande groupée d'arbustes locaux

Dans le cadre du 10^e anniversaire de la démarche GERPLAN, les communautés de communes du Pays de Thann, de Cernay et Environs et de la Vallée de Saint-Amarin organisent conjointement une commande groupée d'arbustes locaux à tarifs préférentiels à destination des habitants. Le maître d'ouvrage de cette opération est la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin.

Afin de toucher les 23.000 foyers de leur territoire et de les sensibiliser à l'intérêt des haies vives, les 3 communautés de communes ont réalisé un guide de 16 pages sur les variétés arbustives locales et les techniques de composition de haies diversifiées, avec bon de commande encarté, qui sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres. En parallèle, une permanence du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du Haut-Rhin est organisée dans chacune des communautés de communes pour répondre au questionnement des habitants.

La communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin sollicite un soutien financier du Département pour la réalisation, l'impression et la distribution du guide à l'échelle des 3 structures intercommunales.

Cette action est inscrite au programme prévisionnel 2010 du GERPLAN de la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin, présenté et validé en commission thématique de l'agriculture, de l'environnement et du cadre de vie du 3 mai 2010.

Le montant éligible étant de 8.869 € et le soutien du Département de 50 %, l'aide départementale serait de 4.435 €, qui seront prélevés sur le Programme C751 au Chapitre 65 Nature 65734 Fonction 738.

GERPLAN de la communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg

Introduction de produits issus de l'agriculture biologique au restaurant scolaire d'ORBEY

Chargée des activités périscolaires et de la restauration collective de l'école d'ORBEY, l'association *La Courte-Echelle* souhaite introduire progressivement des produits bios dans la confection des repas des 150 enfants qu'elle accueille le midi. Dans cet objectif, elle a fait appel à l'Organisation professionnelle des agriculteurs biologiques d'Alsace (OPABA) pour :

- un diagnostic du fonctionnement actuel de la cantine
- un plan d'actions à mettre en oeuvre
- une formation du personnel de la cantine
- une sensibilisation des personnels de gestion
- des actions de communication.

Cette action est inscrite au programme prévisionnel 2010 du GERPLAN de la communauté de communes de la Vallée de Kaysersberg, présenté et validé en commission thématique de l'agriculture, de l'environnement et du cadre de vie du 3 mai 2010.

Le montant éligible étant de 3.558 € et le soutien du Département de 50 %, l'aide départementale serait de 1.779 €, qui seront prélevés sur le Programme C751 au Chapitre 65 Nature 6574 Fonction 738.

GERPLAN de la communauté de communes du Jura alsacien

Lancement d'une étude GERPLAN

La communauté de communes du Jura alsacien se lance dans la démarche GERPLAN et demande le soutien financier du Département pour la réalisation de son étude. Elle a choisi de travailler avec le bureau d'études ECOSCOP pour un montant de 44.905 € HT.

Le soutien du Département étant de 40 % d'un plafond de 30.490 €, l'aide départementale serait de 12.196 € qui seront prélevés sur le Programme C251 au Chapitre 204 Nature 20414 Fonction 74.



Au regard de ces éléments, je vous propose de prendre en compte, dans le cadre de l'opération jachère fleurie et de la démarche et GERPLAN et d'accorder des subventions pour :

- la mise en place de deux parcelles supplémentaires de jachères fleuries pour un montant de 219 € tels que détaillés dans le tableau annexe du rapport. Les crédits seront prélevés sur la ligne « programme agri-environnemental », 65/738/6574/C751.
- la mise en place de miscanthus dans le périmètre de protection du captage au bénéfice du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable (SIAEP) d'Ammertwiller-Balschwiller et environs pour un montant de 8.964 € (montant éligible de 17.927 €, taux d'intervention de 50 %), les crédits nécessaires étant imputés au 65/738/65734/C751,
- la plantation d'arbustes et de fruitiers au bénéfice de la commune de THANNENKIRCH pour un montant de 1.796 € (montant éligible de 4.490 €, taux d'intervention de 40 %), les crédits nécessaires étant imputés au 204/74/20414/C233,
- la création d'un verger communal et d'une haie vive au bénéfice de la commune de SCHWEIGHOUSE pour un montant de 585 € (montant éligible de 1.463 €, taux d'intervention de 40 %), les crédits nécessaires étant imputés au 204/74/20414/C233,
- l'amélioration de l'accès à la ferme Humber au bénéfice de la commune de SAINTE-MARIE-AUX-MINES pour un montant de 15.250 € (montant éligible 30.500 €, taux d'intervention 50 %), les crédits nécessaires étant imputés au 204/74/20414/C244,
- l'organisation d'une commande groupée d'arbustes locaux au bénéfice de la communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin pour un montant de 4.435 € (montant éligible de 8.869 €, taux d'intervention de 50 %), les crédits nécessaires étant imputés au 65/738/65734/C751,
- l'introduction de produits issus de l'agriculture biologique au restaurant scolaire d'ORBEY au bénéfice de l'association La Courte Echelle pour un montant de 1.779 € (montant éligible de 3.558 €, taux d'intervention de 50 %), les crédits nécessaires étant imputés au 65/738/6574/C751,
- le lancement d'une étude GERPLAN au bénéfice de la communauté de communes du Jura alsacien pour un montant de 12.196 € (montant éligible de 30.490 €, taux d'intervention de 40 %), les crédits nécessaires étant imputés au 204/74/20414/C251.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke that extends to the right.

Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 05 NOVEMBRE 2010

**Actions GERPLAN (E)
PROGRAMME 2010**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
GPL03828	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU JURA ALSACIEN - FERRETTE Etude GERPLAN CC Jura alsacien	30 490,00	40%	12 196,00
			Total	12 196,00

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 05 NOVEMBRE 2010

Développement rural (Inv)
PROGRAMME 2010

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
DRU03984	SAINTE-MARIE-AUX-MINES Amélioration accès de la ferme Humbert	30 500,00	50%	15 250,00
			Total	15 250,00

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 05 NOVEMBRE 2010

**Valorisation du patrimoine arboré
PROGRAMME 2010**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
VPA03615	SCHWEIGHOUSE Création d'un verger communal	1 463,00	40%	585,00
VPA03605	THANNENKIRCH Valorisation du patrimoine arboré 2010 plantations en zone urbaine et création de 3 vergers	4 490,00	40%	1 796,00
			Total	2 651,00

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 05 NOVEMBRE 2010

**Actions GERPLAN (F)
PROGRAMME 2010**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant de la subvention
GPL03829	ASSOCIATION COURTE ECHELLE Introduction de produits issus de l'agriculture biologique au restaurant scolaire d'Orbey	1 779,00
GPL03830	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE ST AMARIN Organisation d'une commande groupée d'arbustes locaux à destination des habitantx	4 435,00
GPL03831	SIAEP BALSCHWILLER - AMMERTZWILLER & ENVIRONS Mise en place de Miscanthus sur le périmètre de captage AEP	8 964,00
Total		15 178,00

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 05 NOVEMBRE 2010

**Programme agrienvironnemental
PROGRAMME 2010**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant de la subvention
PAE03729	EARL BOSSERT - Reguisheim Jachère fleurie	81,00
PAE03730	SPRINGINSFELD DOMINIQUE - Durmenach Jachère fleurie	138,00
Total		219,00